

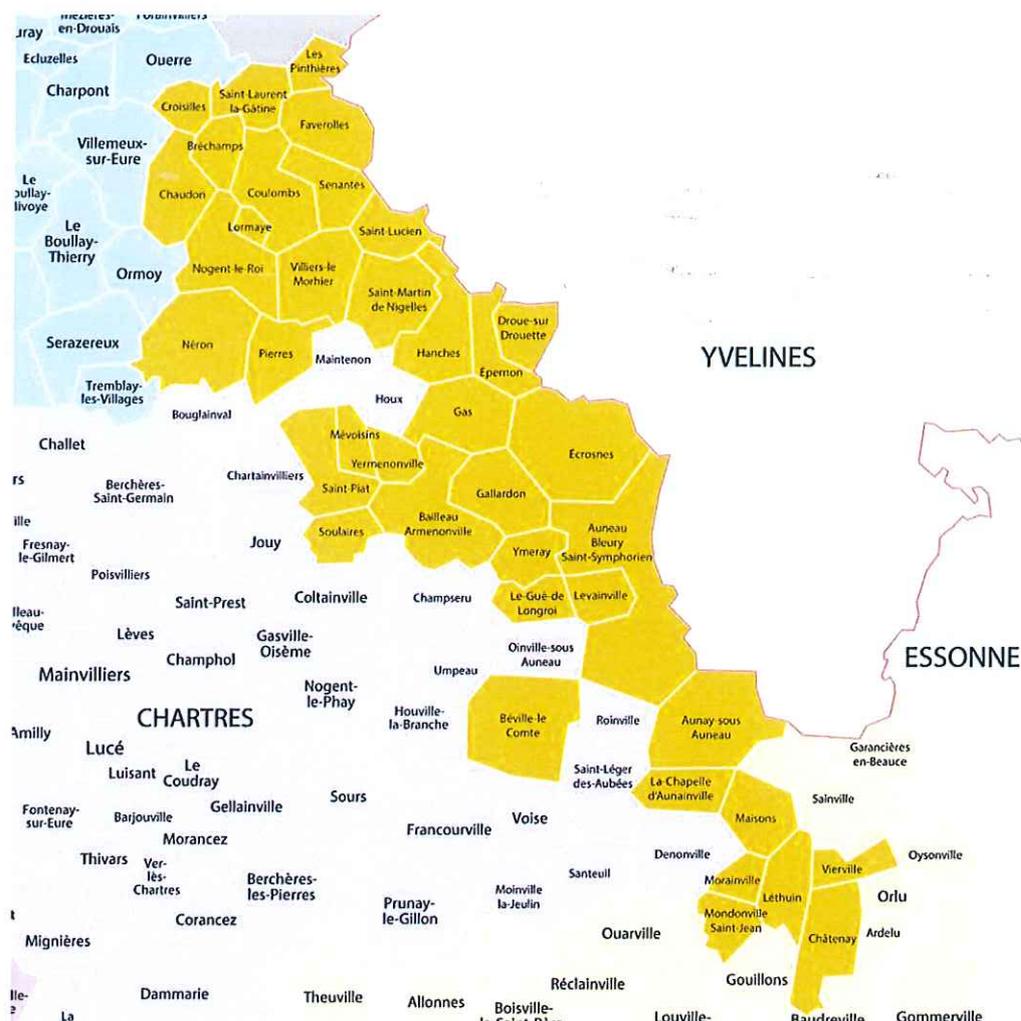
Étude diagnostique et organisationnelle sur les services de santé et préconisations

I- CADRE DE LA MISSION

1 Territoire concerné

La Communauté de Communes comprend 39 communes représentant environ 50 000 habitants.

Elle constitue un pôle économique majeur du département d'Eure et Loir et un outil politique capable de faire entendre la voix du territoire aux côtés des intercommunalités voisines : la communauté d'agglomération Chartres Métropole, la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, la communauté de communes Cœur de Beauce et la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires.



Ce territoire bénéficie de la présence de cinq pôles : Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, Épernon, Gallardon, Maintenon et Nogent-le-Roi.

Ces pôles ou bassins de vie sont susceptibles de garantir aux habitants un accès facilité aux principaux équipements et services de proximité à la population (accueils de loisirs et périscolaires), aux associations, aux infrastructures sportives, à la culture, au tourisme, aux routes et aux services de santé.

En effet, les services et les achats au quotidien, notamment alimentaires, sont réalisés à plus de 90% en proximité dans nos bassins de vie.

Néanmoins, la communauté de communes s'inscrit clairement dans l'aire d'influence de la métropole parisienne. 50% des actifs résidant dans ce territoire travaillent dans l'aire urbaine de Paris, alors que seulement 8% des actifs travaillent dans l'agglomération chartraine.

2- Enjeux de la mission

Dans son projet de territoire, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France souhaite s'affirmer comme un territoire résidentiel à part entière en s'appuyant sur ses cinq pôles de proximité.

Elle a défini dans cet axe stratégique un objectif consistant à veiller à une bonne organisation et répartition des services de santé.

3- Objectifs de la mission

Le recours à un appui technique et de conseil est nécessaire étant donné la spécificité de la thématique à traiter.

L'objectif de cette étude consiste à :

- maintenir et développer les services à la population en matière de santé sur la communauté de communes.
- à répondre aux difficultés identifiées lors du diagnostic dans le domaine de la santé au sein de la communauté de communes : déficit des professionnels de santé, organisation des différents services de soins et de gardes, maillage des structures de soins et service d'urgence, incitation à l'installation et au maintien de professionnels de santé, accès aux soins (mobilité) etc.

II- CONTENU DE LA MISSION

II.1- Diagnostic approfondi du territoire

A / Le travail de diagnostic du prestataire s'appuiera sur des rencontres individuelles avec l'ensemble des services et professionnels de santé du territoire. Il s'agit de prendre connaissance de l'offre de soins existante et de voir si une meilleure organisation est possible.

Seront traités les points suivants :

- le nombre d'actes réalisés,
- l'amplitude des journées de travail,
- le rythme des gardes,
- l'isolement des professionnels de santé,

- le déplacement (nombre et distance parcourue) du professionnel pour rendre visite,
- les difficultés ou non à trouver des remplaçants ou successeurs,
- etc.

B/ L'analyse de la situation actuelle passera par une confrontation de l'offre et la demande de soins. Le prestataire devra tenir compte du diagnostic santé établi par la Région Centre Val de Loire et l'Agence Régionale de la Santé.

Le prestataire devra évaluer l'offre par rapport à la demande d'aujourd'hui et de demain :

au niveau de la demande

- évolution de la population,
- vieillissement de la population,
- autres indicateurs,

au niveau de l'offre

- nombre de professionnels et évolution du nombre dans le temps,
- distinction entre les acteurs publics et privés
- densité de praticiens (nombre par habitants et évolution),
- âge des professionnels de santé,
- répartition des professionnels par âge,
- nombre moyens d'actes réalisés,
- part des visites à domicile dans les actes réalisés,
- existence et organisation de la permanence des soins,
- rythme des gardes,
- rythme des installations,
- féminisation de la profession,
- présence de pharmacies,
- existence de structures de soins et/ou médico-sociales sur le territoire : établissement de santé, établissement d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), Hospitalisation à domicile (HAD), maison de santé pluridisciplinaires etc.
- définition précise des zones déficitaires et fragiles,
- etc.

Le prestataire devra étudier les solutions possibles en terme d'organisation et de développement de maisons de santé notamment.

Le prestataire devra également déterminer le ressenti des professionnels de santé et leur volonté quant au développement d'un nouveau projet ou d'une organisation en commun.

Le prestataire devra être en mesure de recueillir des informations :

de manière individuelle pour affiner et qualifier la connaissance du territoire et les volontés des praticiens :

- ressenti du territoire,
- évaluation de la quantité de travail,
- pénibilité du travail,
- souhait de départ à la retraite ou déménagement,
- projets à moyen et court terme,
- besoins de s'associer,
- conditions de vie familiale (souhaits du conjoint, vie des enfants...)

de manière collective pour insuffler une dynamique (des réunions auxquelles seront conviés tous les professionnels de santé locaux) :

- atouts et contraintes du territoire,

- besoins sur le territoire,
- perception de l'avenir de l'offre de soins sur le territoire et son adéquation avec la demande de soins,
- pistes de solutions envisageables.

→ Ce diagnostic sera plus qu'un état des lieux, il sera une analyse partagée par l'ensemble des acteurs de la situation de l'offre de soins du territoire.

II.2- Cartographie des services de santé

A l'issue de ce diagnostic, le prestataire devra dresser un certain nombre de cartographies, permettant :

- de spatialiser la dynamique en offre de soins
- de faire ressortir les déséquilibres
- et de cibler les secteurs à enjeux.

Cette cartographie permettra ainsi de repérer :

- les atouts,
- les points de fragilité,
- les opportunités à saisir, en fonction des politiques plus globales mises en place ou des initiatives locales,
- les situations d'urgence qui nécessitent une intervention rapide,
- les projets déjà engagés par des professionnels privés; des structures publiques; des collectivités locales.
- Supports annexes à l'amélioration des conditions de travail des professionnels de santé (télémédecine, TIC, maison médicales...)

→ Cette cartographie permettra de mettre en évidence les besoins en matière de services de santé.

II - Préconisations pour une bonne organisation et répartition des services de santé

Pour chaque proposition, le prestataire étudiera la faisabilité d'un point de vue réglementaire, technique, financier, organisationnel, ainsi que les modalités de gestion et de fonctionnement.

Seront indiqués :

- Le coût des investissements et fonctionnements
- les moyens de financement,
- le maître d'ouvrage pressenti,
- un échéancier de réalisation.

Les actions seront hiérarchisées par ordre de priorité.

Le prestataire devra également bien tenir compte du fait que les collectivités n'ont pas forcément la compétence pour intervenir en matière de santé. Il ne devra pas y avoir une réponse relevant uniquement de la maîtrise d'ouvrage publique.

Enfin, le prestataire devra évidemment prendre en compte les différents bassins de vie de la communauté de communes et des influences existantes avec Chartres, Dreux et Rambouillet.



**REALISATION D'UNE ETUDE DIAGNOSTIQUE ET ORGANISATIONNELLE
SUR LES SERVICES DE SANTE ET PRECONISATIONS**

1 - Identification de la collectivité qui passe le marché

Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France
6, place Aristide Briand – 28230 EPERNON

2 - Mode de passation du Marché

Marché de prestation intellectuelle passé sous forme de procédure adaptée

3 - Objet du marché

Etude diagnostique et organisationnelle pour les services de santé et préconisations

4 - Contenu de l'offre

Voir lettre de consultation téléchargeable sur www.marches-securises.fr

5 - Lieu d'exécution

Communautés de communes des Portes Euréliennes d'Île de France

6 - Justificatifs à produire

Voir lettre de consultation

7 - Renseignements :

A formuler sur www.marches-securises.fr ou par mail violaine.michel@porteseurélienesidf.fr

9 - Prise d'effet et durée d'exécution

juin 2019 pour 6 mois

10 - Critères de choix :

Critères détaillés dans la lettre de consultation

11 - Délai et remise des offres

Les offres devront être déposées :

- Soit par envoi en recommandé avec avis postal ou par remise en main propre contre récépissé à l'adresse suivante : CC Portes Euréliennes d'Île de France - 6 place Aristide Briand 28230 Epernon
- Soit sur la plateforme dématérialisée www.marches-securises.fr ou l'adresse mail violaine.michel@porteseurélienesidf.fr
au plus tard **le 14 juin 2019 à 12h00, délai de rigueur.**

12 - Date d'envoi du présent avis : Le 16 mai 2019